

Département de l'Essonne

-----  
 Arrondissement de  
 Palaiseau

-----  
 Canton d'ARPAJON

-----  
 Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2016

L'an deux mil seize le dix huit mai à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 mai 2016, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Jean DORET, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Laurence LE BIDRE, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA (arrivée à 20h10), Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Huguette GIRARD par M.BERTHENET, Fabrice MARION par M.ALLERMOZ, Virginie MARTINS-MELO par Mme PIQUE.

Absents excusés: Arnaud MONTESINO, Christophe PINET.

Mme NORMAND accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2016 à l'unanimité.

### INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n° D2016/16 du 25/03/2016 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association L'Illustre Famille Burattini, Cœur d'Essonne Agglomération, l'association La Constellation et la Commune, pour le spectacle « Le Jabberwock », le 26/03/2016, pour 3 904 € TTC pris en charge par Cœur d'Essonne Agglomération.

- Décision n° D2016/17 du 05/04/2016 : Convention avec l'association « Destination Campagne » pour le séjour de l'accueil de Loisirs, en Picardie, pour 5 601.94 € TTC.

- Décision n° D2016/18 du 10/05/2016 : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Ivan le Terrible » avec la compagnie Théâtre du Rugissant, Cœur d'Essonne Agglomération, l'association La Constellation et la Commune, le 27/05/2016, dans le parc du Château de Bruyères-le-Châtel, pour un montant total de 6 678.15 € à régler par Cœur d'Essonne Agglomération. La Commune versera une participation forfaitaire de 4 500 € TTC à Cœur d'Essonne Agglomération.

### FINANCES

#### 01 - N°DCM2016/34 Curage réseau : prise en charge d'une partie de la facture

- ACCEPTE DE RÉPARTIR les frais engagés par PHARMADASTHE, d'un montant de 1 212 € (mille deux cent douze euro), pour le curage du réseau au 45 rue de la Libération suite à des problèmes d'évacuation du réseau eaux usées relié aux bâtiments accueillant la pharmacie, le cabinet médical et dentaire, et la salle des anciens, de la façon suivante :

- partage de la facture à hauteur de - 2 médecins : un sixième, soit 202 € chacun,
- 2 dentistes : un sixième, soit 202 € chacun,
- pharmacie : un sixième, soit 202 €,
- commune pour la salle des anciens : un sixième, soit 202 €,

- REMBOURSE la somme de 202 € (deux cent deux euro) directement à PHARMADASTHE au titre de la répartition des frais engagés pour le curage du réseau eaux usées relié aux bâtiments accueillant la pharmacie, le cabinet médical et dentaire, et la salle des anciens.

Adopté par 12 voix pour et 9 voix contre (M.ADEL-PATIENT, M.BERTHENET, Mme GIRARD, Mme HUBERT-TIPHANGNE, Mme MARTINS-MELO, M.PEROT, Mme PIQUE, Mme RANNOU, M.ROUYER) par un scrutin public.

## CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION, COMMUNICATION

### 02 - N°DCM2016/35 Tarifs et règlement intérieur de la « salle des Anciens »

- APPROUVE le règlement intérieur de la « salle des Anciens » à compter du 01/07/2016,
- FIXE les nouveaux tarifs à compter du 01/07/2016 comme suit :

	Montant	Acompte	Chèque de caution
Particuliers Bruyérois	150 € par tranche de 24 heures	75 €	1 000 €
Entreprises Bruyéroises	150 € de 9h15 à 16h45 hors samedis, dimanches et jours fériés	75 €	1 000 €
Entreprises extérieures	180 € de 9h15 à 16h45 hors samedis et dimanches et jours fériés	90 €	1 000 €

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### 03 - N°DCM2016/36 Mise à disposition de locaux et d'un espace

- APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux et d'un espace à intervenir entre la commune de Bruyères-le-Châtel et l'association « LA LISIERE » pour exercer les activités concernant les arts de la rue,
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- Adopté par 18 voix pour, 1 abstention (M.CLOU) et 2 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD) par un scrutin public.

### 04 - N°DCM2016/37 Convention de partenariat pour le développement culturel

- APPROUVE la convention de partenariat pour le développement culturel à intervenir entre la commune de Bruyères-le-Châtel et l'association « LA LISIERE » pour exercer les activités concernant les arts de la rue,
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- Adopté par 18 voix pour, 1 abstention (M.CLOU) et 2 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD) par un scrutin public.

### 05 - N°DCM2016/38 Mise à disposition d'une habitation

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'une habitation à intervenir entre la commune de Bruyères-le-Châtel et l'association « LA CONSTELLATION » pour exercer les activités concernant les arts de la rue,
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- Adopté par 18 voix pour, 1 abstention (M.CLOU) et 2 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD) par un scrutin public.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 06 - N°DCM2016/39 Statuts – Cœur d'Essonne Agglomération

- APPROUVE les statuts de Cœur d'Essonne Agglomération.

Adopté par 17 voix pour, 2 abstentions (MM.ADEL-PATIENT et CLOU) et 2 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD) par un scrutin public.

Extrait pour affichage, en Mairie,

Le 20/05/2016

Le Maire,



Thierry ROUYER